ACADÉMIE ROUMAINE
INSTITUT D'ÉTUDES SUD-EST EUROPÉENNES
SOCIÉTÉ ROUMAINE D'ÉTUDES BYZANTINES

ÉTUDES BYZANTINES ET POST-BYZANTINES

Nouvelle série
Tome VII (XIV)

Le Centenaire des congrès des études byzantines (1924-2024)

Le congrès de Bucarest (1924) et l'internationalisation des études byzantines

Éditeurs

Andrei Timotin et Mihail Mitrea

2025

Entre l'histoire et la politique : Byzance et le droit médiéval en Bulgarie à l'époque des premiers congrès des études byzantines

Ivan Biliarsky

Abstract: This article explores the inclusion of Byzantine law at the first congresses of Byzantine Studies in the 1920s and 1930s. The legal field was not deliberately neglected; the absence of dedicated sections on law in most programmes and published proceedings resulted from the scarcity of proposals, despite the initial intention to include them. The early congresses were marked by both scholarly and political significance for the host countries. Accordingly, the article examines the Bulgarian delegations and concludes with observations on one participant, Father Kamen Vitchev, who later met a tragic fate under the communist regime in Bulgaria.

Keywords: Byzantium, Bulgaria, Byzantine law, politics, delegations, first Byzantine Studies congresses

Les questions relatives au droit, et en particulier à l'étude des sources de l'histoire du droit de l'Empire romain d'Orient, ont pris une importance fondamentale et ont suscité un intérêt croissant dans les études byzantines au cours des dernières décennies. Cette évolution tient sans doute à l'attention accrue portée aux approches sociales, mais aussi, dans une large mesure, au rayonnement du groupe de recherche de l'Institut d'histoire du droit européen de Francfort-sur-le-Main[1]. Bien que les

[1] Le présent article a été réalisé dans le cadre d'un projet – dont la plupart des participants nous ont, hélas, déjà quittés – qui a donné lieu à la publication, en hommage au professeur Spyros Troianos, du volume *Byzantinische Rechtsgeschichte im internationalen Kontext. Akten einer Tagung der Akademien der Wissenschaften zu Göttingen und Sofia (28.9-1.10. 2021)*, éd. P. Schreiner, J. P. Laut et I. Biliarsky, avec la collaboration de I. Grimm-Stadelmann, Berlin et al., 2024.

questions juridiques n'aient jamais occupé une place centrale dans la discipline, elles n'ont jamais été complètement négligées. Les raisons de leur traitement ont varié selon les périodes – dans l'immédiat après-guerre, au cours du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. L'étude d'une culture, de ses structures et des phénomènes qu'elle engendre ne saurait en effet faire abstraction du système normatif qui en constitue l'un des fondements[2]. Le contexte historique de ces études, toutefois, a profondément changé. Dans les années 1920, le droit byzantin demeurait encore, dans une certaine mesure, en vigueur dans certains pays et dans des domaines juridiques précis, ce qui a sans doute favorisé le développement de la recherche dans ce domaine. Par ailleurs, l'entre-deux-guerres fut aussi une période de consolidation des États-nations, où Byzance et son héritage ont pu être mobilisés à des fins de propagande politique, tantôt comme modèle, tantôt comme repoussoir. Sans qu'il soit nécessaire d'en dresser la liste, il apparaît clairement que, dans le processus de développement des études byzantines et de leur institutionnalisation à travers les congrès, la science et la politique ont évolué de manière parallèle et souvent étroitement liée.

Le premier congrès d'études byzantines (Bucarest, 1924), dont on a célébré récemment le centenaire, s'est tenu à une époque particulièrement complexe pour l'Europe et pour le monde[3]. La situation était semblable lors des trois congrès suivants – Belgrade (1927), Athènes (1930) et Sofia (1934). À la suite de la Première Guerre mondiale, la carte politique de l'Europe avait été profondément transformée. Les États de la Triple Alliance, vaincus, en subissaient encore les conséquences. En ce qui concerne l'organisation du congrès, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie ne furent pas invités à y participer. Les États vainqueurs – dont certains étaient de nouveaux États ou avaient vu leurs frontières considérablement modifiées – cherchaient à affirmer leur place sur la scène internationale. Il convient de noter que trois des quatre premiers congrès d'études byzantines eurent lieu dans des pays vainqueurs, tandis que seul celui de Sofia fut organisé dans un pays vaincu. La Roumanie, dont la capitale, Bucarest, accueillit le premier congrès, était sortie de la guerre avec un territoire considérablement agrandi, tandis que le Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes (appelé plus tard Yougoslavie) constituait pratiquement un nouvel État. Les relations internationales demeuraient fragiles, et cette situation ne pouvait manquer d'influencer les manifestations à caractère académique et culturel organisées dans ce contexte[4].

Il convient de s'arrêter plus longuement sur le cas de la Bulgarie. Le pays, occupé et amputé d'une partie importante de son territoire, connut alors ce que l'on a

---

[2] I. Biliarsky, *Word and Power in Mediaeval Bulgaria*, Leiden – Boston, 2011.

[3] B. Schroeder-Gudehus, *Les scientifiques et la paix. La communauté scientifique internationale au cours des années 20*, Montréal, 1978.

[4] S. Maufroy, « Les premiers congrès internationaux des études byzantines : entre le nationalisme scientifique et la construction internationale d'une discipline », *Revue germanique internationale* 12, 2010, p. 229-232.

qualifié de « catastrophe nationale ». Les conséquences de cet épisode se font sentir jusqu'à nos jours, car il fut à l'origine de divers courants nationalistes et xénophobes. Alors que, pour les trois pays de l'Entente, les congrès représentaient une forme d'affirmation, sinon officielle, du moins symbolique, de leur nouvelle position sur la scène européenne, pour la Bulgarie, ils constituaient avant tout un moyen de prise de conscience nationale et de sauvegarde de l'estime de soi. Ces circonstances ont naturellement influencé l'organisation des congrès : ceux-ci furent conçus à la fois comme une mise en valeur de l'héritage byzantin et comme une affirmation du sentiment national, allant parfois jusqu'à la présentation du folklore et à l'exaltation de la beauté du paysage bulgare.

Quelques remarques peuvent être faites au sujet des délégations bulgares aux congrès. À Bucarest, en 1924, la Bulgarie – ou plutôt la byzantinologie bulgare – n'était représentée que par Bogdan Filov[5], dont la communication ne fut toutefois pas publiée dans les actes du congrès. Personnalité marquante, Filov occupait une place importante non seulement dans la recherche scientifique, mais également dans la vie politique de la Bulgarie. À la fin des années 1930, il devint Premier ministre, puis, après la mort du tsar Boris III, président du Conseil des régents (aux côtés du prince Cyrille de Saxe-Cobourg-Gotha et du général Nikola Mihov) pendant la minorité du jeune tsar Siméon II, exerçant ainsi le pouvoir effectif dans le pays. À la suite de l'occupation soviétique et de l'instauration du régime communiste, Filov fut exécuté le 1er février 1945. Ces événements sont essentiels pour comprendre le parcours scientifique et académique de Filov. Archéologue et historien de l'art, il s'intéressait peu aux questions d'histoire du droit qui nous occupent ici. Il fut néanmoins une figure représentative du nationalisme bulgare durant l'entre-deux-guerres, et sa présence, en tant qu'unique délégué de la Bulgarie – et plus largement des États vaincus – au congrès de Bucarest, revêtait une forte valeur symbolique.

Le congrès de Belgrade constitua une démonstration du dynamisme du nouveau royaume. Il fut ouvert par le roi Alexandre, en présence du patriarche de Serbie, Dimitrije, et de l'archevêque catholique de Belgrade, Monseigneur Rodić[6]. Parmi les participants figuraient déjà des représentants de l'Allemagne, comme August Heisenberg, et de l'Autriche, E. Reisch, qui siégeaient même au bureau du congrès. La délégation bulgare était particulièrement nombreuse : de l'Académie des sciences de Bulgarie participaient Jordan Ivanov et Peter Nikov ; de l'Université, Peter Mutafchiev, Ivan Snegarov et le père Ivan Goshev ; de l'Université libre, Stéphane S. Bobčev ; de

---

[5] *Compte-rendu du Premier congrès international d'études byzantines. Bucarest, 1924*, éd. C. Marinescu, Bucarest, 1925, p. 92 et 94.

[6] S. Salaville, « Le IIe Congrès d'études byzantines à Belgrade (11-16 avril 1927) », *Échos d'Orient* 27, n° 149, 1928, p. 78-110, ici p. 79-80.

l'Institut d'archéologie, Bogdan Filov ; et du Musée national, Andrei Protich, Krâstiu Mijatev, Nikola Mushmov et Georgi Balaschev[7].

Il convient de noter que, pour ce congrès, une section de jurisprudence byzantine avait initialement été prévue. Cependant, après réduction du nombre de sections, jugées trop nombreuses, elle fut fusionnée et assimilée aux sections de littérature et d'histoire politique[8]. La présence de S. S. Bobčev est significative pour notre sujet, mais il faut malheureusement souligner que sa contribution ne figure pas dans le compte rendu officiel du congrès. Les communications relatives aux questions juridiques étaient peu nombreuses et portaient principalement sur le *Code du tsar Étienne Dušan*[9], l'étude des chartes serbes[10], ainsi que sur l'influence byzantine sur les droits serbe et croate. L'accent semble donc avoir été mis sur l'histoire du droit serbe médiéval et sur l'impact du droit byzantin dans cette sphère. L'idée d'une certaine unité des Slaves méridionaux, en particulier des territoires serbes et croates dans le domaine juridique au Moyen Âge, a également été mise en avant. Dans ce contexte, le droit byzantin apparaît comme un facteur de cohésion régionale, bien que son intérêt pratique reste limité. Aucune trace de participation bulgare dans ce domaine de recherche n'a été relevée.

Le congrès d'Athènes (1930) poursuivit la même orientation d'ouverture envers les pays de l'ex-Triple Alliance. Parmi les participants figuraient des savants d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie, non en tant que représentants gouvernementaux, mais uniquement au titre de leurs institutions de recherche. La délégation bulgare était importante : Vassil N. Zlatarski, Bogdan Filov, Peter Nikov, Peter Mutafchiev, Ivan Snegarov, Ivan Goshev, Krâstiu Mijatev et Andrei Protich[11], tandis que Georgi Balaschev représentait uniquement l'Université et non le gouvernement. Les travaux du congrès étaient organisés en quatre sections : philologie, histoire, archéologie et une section intitulée « droit et médecine byzantins »[12]. Cette dernière se distinguait par la richesse de ses thèmes et communications[13]. L'intérêt porté au droit byzantin s'explique en partie par le rôle encore joué par le droit canonique en Grèce, mais ce n'était pas le seul facteur. La section juridique comprenait des

---

[7] *Deuxième congrès international des études byzantines. Belgrade, 1927. Compte-rendu*, éd. D. Anastasijević et Ph. Granić, Belgrade, 1929, p. 202-203.

[8] *Ibid.*, p. X et XII ; S. Salaville, « Le IIe Congrès d'études byzantines à Belgrade... », p. 79.

[9] M. Jasinskij (Ljubljana), « Dans quelle mesure les collections des lois byzantines servirent-elles de supplément au code d'Étienne Douchan dans la pratique juridique ? » et A. Soloviev, « Droit byzantin dans la codification d'Étienne Douchan », dans *Deuxième congrès international des études byzantines.* Belgrade, 1927, p. 136 et 136-138.

[10] M. Kos, « Ueber die byzantinischen Einflüsse in der älteren serbischen Diplomatik », *ibid.*, p. 138.

[11] *IIIe Congrès international d'études byzantines. Athènes 12-18 octobre 1930. Programme des travaux*, Athènes, 1930, p. 23 et 26.

[12] *Ibid.*, p. 6.

[13] *Ibid.*, p. 16-17.

contributions portant sur des sujets purement juridiques, telles que celles de Paul Collinet ou d'A. Giffard sur l'*actio praescriptis verbis*, ainsi que des communications sur le système fiscal. Il convient également de mentionner les études portant sur la réception du droit byzantin, présentées par Ştefan Berechet (*Deux lois byzantines en traduction roumaine*), Ioannis Zeppos (*Τὸ βυζαντιακὸν δίκαιον ἐν Μολδοβλαχίᾳ*), A. Soloviev (*Zwei serbische Kompilationen des byzantinischen Rechts*), entre autres. Selon le programme officiel, aucune participation bulgare n'a été enregistrée dans cette section.

On arrive au congrès de Sofia, qui retiendra une attention particulière en raison de son importance pour notre sujet. Du point de vue politique, ce congrès revêtait une signification majeure compte tenu des événements de l'époque. Il convient de noter que le congrès de 1934 fut la première manifestation internationale organisée en Bulgarie après la Première Guerre mondiale, ce qui conférait à son importance une dimension dépassant le strict cadre scientifique. Les autorités bulgares s'impliquèrent fortement dans l'organisation et le financement du congrès, incluant le Tsar ainsi que le gouvernement militaire récemment arrivé au pouvoir par un coup d'État. La délégation allemande, et en particulier la présence de Franz Dölger, mérite également d'être soulignée, compte tenu de la situation politique en Allemagne à cette époque : Adolf Hitler était arrivé au pouvoir en 1933 et avait déjà commencé à imposer ses mesures révolutionnaires.

En Bulgarie, à la suite du coup d'État du 19 mai 1934, le pouvoir était assuré par un gouvernement issu du cercle politique appelé « Zveno », en alliance avec l'Union militaire. Ce gouvernement se caractérisait par une forte concentration sur l'idée de renouvellement national[14]. Bien que sa politique étrangère fût orientée plutôt vers la France, le régime présentait de nombreux traits communs avec le nouveau régime allemand.

Lors du congrès, la collaboration entre Franz Dölger et Bogdan Filov fut particulièrement notable, comme l'a expressément signalé Dölger dans son rapport après son retour de Sofia. Bien entendu, ce fait n'affecta en rien la qualité scientifique des travaux du congrès. La délégation bulgare était considérable et le programme très ambitieux. Le président d'honneur du comité d'organisation était une personnalité de premier plan, le métropolite de Varna et de Preslav, monseigneur Syméon. Le président du comité était Vassil Zlatarski, son adjoint Michail Arnaudov, et le secrétaire général Bogdan Filov[15].

L'organisation du congrès prévoyait initialement une section de jurisprudence et de médecine byzantines, à laquelle furent ajoutées la musique, l'ethnologie et le folklore. Cette section devait être présidée par le protoprêtre professeur Stephane

---

[14] A. Božinov, *19 май и 21 април : Подготовка, грешки, постижения; Новия парламент и обществена сила; Единодушен фронт за новата държава*, Sofia, 1935; V. Božinov, *Управлението на деветнадесетомайците (19 май 1934 - 22 януари 1935 година)*, Sofia, 2017.

[15] « IVe congrès des études byzantines à Sofia », *Échos d'Orient* 33, n° 174, 1934, p. 256.

Tsankov, avec comme secrétaire le professeur Vladislav Alexiev, éminentes figures de la recherche sur l'histoire du droit en Bulgarie[16]. Malheureusement, la section fut supprimée en raison du manque d'intérêt[17], ce qui amena le père Vitalien Laurent à souligner le succès de la même section à Athènes. Malgré ces difficultés, le congrès de Sofia compta néanmoins plusieurs contributions portant sur le droit byzantin. Une grande attention fut accordée aux documents des rois serbes et à leurs formulaires, issus de la tradition byzantine. Ainsi, Vladimir Mošin aborda la chancellerie grecque des souverains serbes[18], Milko Kos analysa l'influence byzantine dans la production documentaire de la chancellerie serbe[19], et Aleksandre Solovjev examina les influences byzantines dans le droit coutumier en Yougoslavie[20]. On peut également signaler la contribution de Kamen Vitchev, savant bulgare, portant sur le même sujet. Ces communications avaient toutes été soigneusement choisies pour mettre en évidence la continuité juridique et l'influence du droit byzantin sur celui des Slaves orthodoxes des Balkans.

Pour conclure, il convient de rappeler le père Kamen Vitchev, déjà mentionné pour sa contribution sur l'influence du droit byzantin sur le droit bulgare[21]. Sa communication, présentée au congrès de Sofia en 1934, portait sur le droit matrimonial slave et l'influence byzantine. Bien que le sujet soit formulé de manière imprécise, en parlant du « divorce » plutôt que de « l'annulation » du mariage, le père Vitchev, prêtre gréco-catholique, avait choisi un thème en lien avec la tradition religieuse dont il était issu. Dans son exposé, il contestait de manière argumentée certaines affirmations inexactes de l'historiographie bulgare du XIXe siècle concernant le droit bulgare de la période païenne. Sont à rappeler, par exemple, les idées de Georgi S. Rakovski, selon lesquelles les Proto-Bulgares seraient arrivés dans les Balkans avec un droit déjà codifié venu de l'Hindoustan et l'auraient imposé aux Slaves méridionaux. Dans le même contexte, Vitchev rejetait également les comparaisons entre la figure du Khan Krum, supposé législateur, et le roi Hammourabi. Pour le père Vitchev, l'influence byzantine était indéniable et il l'étudiait, en particulier sur les questions de mariage et d'annulation, surtout sous l'angle théologique.

Sa fin fut tragique : il fut exécuté par le régime communiste en 1953. En 2002, lors de sa visite en Bulgarie, le pape Jean-Paul II béatifia un groupe de martyrs bulgares, parmi lesquels figurait le père Kamen Vitchev. C'est en partie pour cette

---

[16] *Ibid.*, p. 255-256.

[17] V. Laurent, « IVe congrès des études byzantines à Sofia », *Echos d'Orient* 33, n° 176, 1934, p. 430.

[18] Vl. Mošin, « La chancellerie grecque des rois serbes », *Actes du IVe congrès des études byzantines. Sofia, septembre 1934*, II, *Известия на българския археологически институт*, t. X, 1936, p. 78-79.

[19] M. Kos, « Die Byzantinisierung der serbischen Herrscherurkunde », *ibid.*, p. 80.

[20] Al. Solovjev, « Survivances byzantines dans le droit coutumier yougoslave », *ibid.*, p. 81-82.

[21] K. Vitchev, « Influences byzantines sur le droit paléo-bulgare. Les causes du divorce dans le *Zakon soudni lioudem* », *ibid.*, p. 83-86.

raison qu'il importe de rappeler aujourd'hui son nom et sa contribution en tant que savant, déjà largement oublié dans le milieu académique.

*

L'histoire des premiers congrès d'études byzantines illustre clairement l'interaction entre la recherche scientifique et la politique, inévitable dans le contexte international de l'époque. Cela permet d'affirmer que la conservation et le développement des études byzantines doivent beaucoup à leur caractère à la fois interdisciplinaire et international[22].

La question peut se poser de savoir pourquoi ce sujet, relativement peu représenté dans les actes des premiers congrès, a été choisi. La réponse est en réalité simple et pertinente : il offre l'occasion d'aborder un aspect particulier des études byzantines, à savoir la réception du droit byzantin en Bulgarie. Au-delà de tout intérêt personnel, ce choix s'explique également par l'organisation des congrès eux-mêmes, qui montre que les initiateurs avaient conscience de l'importance des recherches juridiques. Dès le départ, ces recherches étaient incluses dans les programmes et dans les sections prévues, qu'elles soient spécialisées ou combinées avec des études sur la médecine byzantine. Leur absence effective lors de certains congrès (à l'exception notable de celui d'Athènes) tient davantage à la rareté des participants qu'à un désintérêt initial.

Le temps de l'approfondissement des études sur le droit byzantin ne viendra que quelques décennies plus tard. Dans le cas du congrès d'Athènes, il convient de noter le contexte particulier de la Grèce, où le droit byzantin demeurait encore en vigueur, grâce au statut officiel de l'Église.

Le problème de la réception du droit byzantin en Bulgarie, et plus particulièrement de son interprétation par l'historiographie nationale, mérite une attention particulière. Ces recherches mettent en évidence la manière dont le droit médiéval est devenu un enjeu d'identité nationale. L'intérêt pour les sources juridiques est apparu relativement tard en Bulgarie, et les textes eux-mêmes n'étaient souvent pas correctement publiés. Quant aux études portant sur l'application du droit, elles étaient pratiquement inexistantes. Le problème majeur résidait toutefois dans l'utilisation nationaliste de la question de la réception du droit byzantin. D'une part, certains chercheurs cherchaient à nier, ou au moins à minimiser, l'influence byzantine[23] ; d'autre part, ils s'efforçaient de mettre en avant la supériorité culturelle des pionniers

---

[22] S. Maufroy, « Les premiers congrès internationaux des études byzantines… », p. 230.

[23] Il convient de se référer au livre du patriarche des études d'histoire du droit en Bulgarie, publié précisément à l'aube du congrès à Sofia en 1934 : S. S. Bobčev, *Byzance et Bulgarie. La lutte du droit populaire bulgare contre l'influence byzantine (extrait de « La Bulgarie », novembre 1934)*, Sofia, 1934. Voir aussi I. Biliarsky, « Emphyteusis: quelques remarques sur l' "implantation" du droit byzantin en Bulgarie », dans *Byzantinische Rechtsgeschichte im internationalen Kontext…*, p. 19-31.

bulgares par rapport aux autres Slaves à la Haute Époque. Ces positions résultaient en partie des relations complexes entre la Bulgarie et la Grèce à l'époque moderne, mais elles ont faussé la perception et l'étude du Moyen Âge, et de Byzance en particulier. L'attitude hostile envers le droit byzantin s'explique non seulement par l'orientation de certaines recherches historiques, mais aussi par les tensions politiques et culturelles entre Bulgares et Grecs au XIXe siècle. Dans ce contexte, l'influence, voire la prééminence du droit byzantin au Moyen Âge, était soit niée, soit fortement réduite par l'introduction de changements ou d'adaptations fictifs. Les recherches récentes permettent de mesurer clairement l'ampleur et la nature réelle de cette influence.